



RAPPORT ANNUEL

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
2024-2025

© 2025 - Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-02843-2 (PDF)

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'année scolaire 2024-2025 a été porteuse d'avenir pour le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). Notre organisation y a réaffirmé sa volonté d'assurer la réussite des élèves d'aujourd'hui et de demain en plaçant l'innovation au cœur de ses décisions. Les inaugurations de nos deux nouvelles écoles secondaires (aux Mille-Voix et Irma-LeVasseur) incarnent cet engagement. Ces établissements de nouvelle génération situés dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou permettront de faire face aux défis démographiques de notre territoire. Leur conception moderne est en phase avec la réalité de notre communauté éducative et inspire déjà des pratiques pédagogiques novatrices comme la création d'un nouveau volet alternatif au secondaire.

L'innovation rayonne également au Réseau de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. En effet, le Centre Antoine-de-Saint-Exupéry a inauguré les nouveaux locaux mis à la disposition de sa première cohorte d'élèves en Santé, assistance et soins infirmiers. Cette nouvelle formation manifeste notre intention claire d'adapter notre offre aux besoins de la population de l'Est de Montréal qui réclame plus d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires. L'annonce de la création du Centre du Trait-d'Union s'inscrit également dans notre détermination d'accompagner nos élèves de 21 ans et plus à besoins particuliers et leur famille.

Le Rapport annuel 2024-2025 brosse le portrait de la population scolaire du CSSPI. Il présente et analyse les résultats obtenus au regard des objectifs et des cibles de notre Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR). Avec un taux de 83,1 % de nos élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification 7 ans après leur entrée au secondaire à la formation générale des jeunes, nous sommes très près de notre cible ambitieuse de 83,2 % pour l'année 2024-2025. Afin de l'atteindre, nous concentrons nos efforts sur le principal enjeu identifié dans notre PEVR : « Interventions éducatives et pédagogiques favorisant la réussite de tous nos élèves ».

Il détaille également l'engagement des directions d'établissement du CSSPI à l'égard de ces trois orientations majeures :

- Intervenir rapidement en prévention, tout au long du parcours scolaire ;
- Assurer un environnement favorisant la réussite éducative ;
- Assurer le développement professionnel et l'expertise de tout notre personnel.

Il présente finalement la reddition de comptes de nos différents services, soit le Service des ressources humaines, le Service des ressources matérielles, le Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire, le Service des ressources financières et le Service du secrétariat général, des communications et de l'approvisionnement. Il se conclut avec un portrait de la gestion et du contrôle des effectifs.

Avec un peu plus de 10 000 employés et des investissements annuels de plusieurs millions de dollars, le CSSPI joue un rôle économique et social majeur au sein de sa communauté. Ce rapport

constitue donc un outil important pour l'ensemble de la population de son territoire qui souhaite mieux le connaître et s'en approprier les enjeux.

Notre capacité à innover découle de l'engagement inestimable d'hommes et de femmes qui, comme en témoignent les célébrations du 100^e anniversaire de l'école primaire Sainte-Gertrude, ont fait de notre mission une priorité depuis plus d'un siècle ! Cette mission est d'instruire, de socialiser et de qualifier en mettant la réussite de nos élèves au cœur de nos actions, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de notre communauté éducative.

Pour conclure, nous tenons donc à remercier sincèrement les membres du personnel du CSSPI, nos partenaires, notamment la Fondation de la Pointe-de-l'Île pour la persévérance scolaire, les membres du Conseil d'administration et du Comité de parents ainsi que les familles de nos élèves. Leur engagement et leur précieuse collaboration sont essentiels à l'atteinte de nos objectifs. Merci à toutes et à tous pour votre soutien indéfectible. Ensemble, engagés vers la réussite !

Luis R. Galvez

Président du CA

Martin Duquette

Directeur général

Isabelle Senez

Directrice générale adj.

Pascal Filiatrault

Directeur général adj.

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	6
1.1 Le Centre de services scolaire en bref	6
1.2 Faits saillants	12
1.3 Services éducatifs et autres services	14
2. Gouvernance du Centre de services scolaire	15
2.1 Conseil d'administration	15
2.2 Autres comités de gouvernance	17
2.3 Code d'éthique et de déontologie	18
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles	18
3. Résultats	20
3.1 Plan d'engagement vers la réussite	20
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	27
3.3 Procédure d'examen des plaintes	29
4. Utilisation des ressources	30
4.1 Répartition des revenus	30
4.2 Ressources financières	31
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	34
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	34
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	35
5. Annexes du rapport annuel	38

1. Présentation du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Le CSSPI compte 41 écoles primaires, 9 écoles secondaires, 4 écoles spécialisées (du primaire et du secondaire) pour des élèves présentant des handicaps et des troubles sévères d'adaptation, 9 centres d'éducation des adultes (formation générale ou professionnelle), 1 école de semestrialisation, 1 centre de services aux entreprises et le Centre régional de formation à distance du Grand Montréal.

Situé dans la partie nord-est de l'île de Montréal, le CSSPI couvre une superficie de 93 kilomètres carrés, englobant les territoires de la ville de Montréal-Est et de quatre arrondissements montréalais, soit Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Anjou et Montréal-Nord.

LISTE ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DU CSSPI

POINTE-AUX-TREMBLES ET MONTRÉAL-EST

- CENTRE DANIEL-JOHNSON
- CENTRE PAUL-GRATTON
- DANIEL-JOHNSON
- DE LA BELLE-RIVE (PAVILLON DE LA POINTE)
- DE LA BELLE-RIVE (PAVILLON DES TREMBLES)
- DE LA POINTE-AUX-TREMBLES
- FÉLIX-LECLERC
- FRANÇOIS-LA BERNARDE
- LE TOURNESOL
- LE TOURNESOL ANNEXE
- MARC-LAFLAMME / LE PRÉLUDE
- MARC-LAFLAMME / LE PRÉLUDE ANNEXE
- MONTMARTRE
- NOTRE-DAME
- SAINTE-GERMAINE-COUSIN
- SAINT-MARCEL
- SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS
- SAINT-OCTAVE
- CENTRE DU TRAIT-D'UNION

ANJOU

- ALBATROS
- ANJOU
- CENTRE ANJOU
- CARDINAL-LÉGER
- CENTRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES
- CENTRE DE FORMATION DES MÉTIERS DE L'ACIER
- CENTRE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT EN FRANÇAIS (CÉFRANC)
- CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION À DISTANCE DU GRAND MONTRÉAL
- CHÉNIER
- DES ROSERAIES
- IRMA-LEVASSEUR
- JACQUES-ROUSSEAU
- SAINT-JOSEPH
- SERVICES D'ACCUEIL, DE RÉFÉRENCE, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT (SARCA)
- WILFRID-PELLETIER
- WILFRID-PELLETIER ANNEXE

MONTRÉAL-NORD

- ADÉLARD-DESROSIERES
- AMOS
- AUX MILLE-VOIX
- CALIXA-LAVALLÉE
- CENTRE CALIXA-LAVALLÉE
- CENTRE FERLAND
- CENTRE LOUIS-FRÉCHETTE
- DE LA FRATERNITÉ
- DE LA FRATERNITÉ ANNEXE
- ÉCOLE HÔTELIÈRE DE MONTRÉAL
- HENRI-BOURASSA
- JEAN-NICOLET
- JEAN-NICOLET ANNEXE
- JULES-VERNE
- LE CARIGNAN
- PIERRE-DE-COUBERTIN
- RENÉ-GUÉNETTE
- RENÉ-GUÉNETTE ANNEXE
- SAINT-RÉMI
- SAINT-RÉMI ANNEXE
- SAINT-VINCENT-MARIE
- SAINTE-COLETTE
- SAINTE-COLETTE ANNEXE
- SAINTE-GERTRUDE
- SAINTE-GERTRUDE ANNEXE

SAINT-LÉONARD

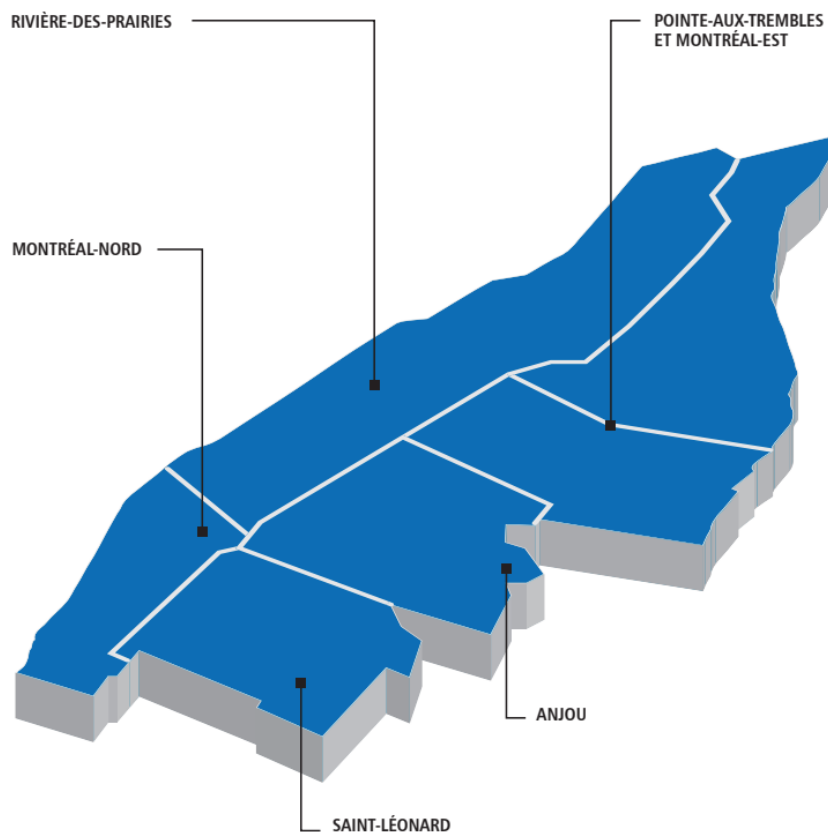
- ALPHONSE-PESANT
- ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY
- CENTRE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY
- FERLAND
- GABRIELLE-ROY
- GÉNÉRAL-VANIER
- GUY-VANIER
- LA DAUVERSIÈRE
- LAMBERT-CLOSSE
- LA PASSERELLE
- PIE-XII
- VICTOR-LAVIGNE
- WILFRID-BASTIEN

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

- DENISE-PELLETIER
- FERNAND-GAUTHIER
- JEAN-GROU
- MARC-AURÈLE FORTIN
- MARC-AURÈLE FORTIN ANNEXE
- NOTRE-DAME-DE-FATIMA
- SIMONE-DESJARDINS (PAVILLON GOUIN)
- SIMONE-DESJARDINS (PAVILLON PERRAS)

LÉGENDE

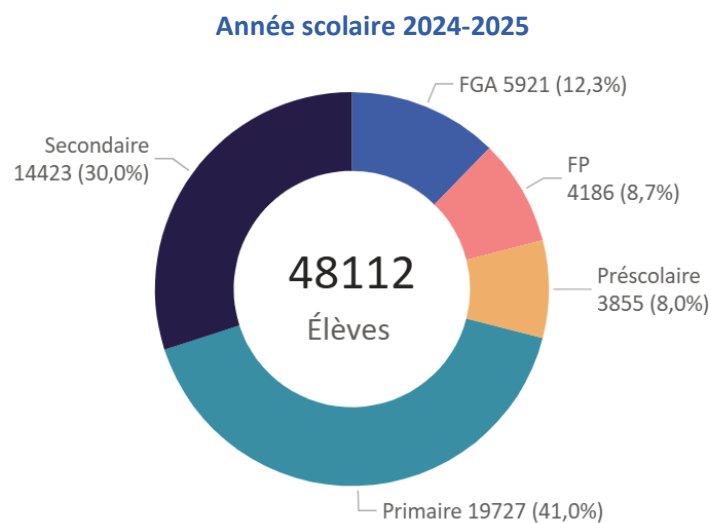
- École primaire
- École secondaire
- École spécialisée
- Centre de formation professionnelle et de l'éducation des adultes



POPULATION SCOLAIRE

Nombre d'élèves

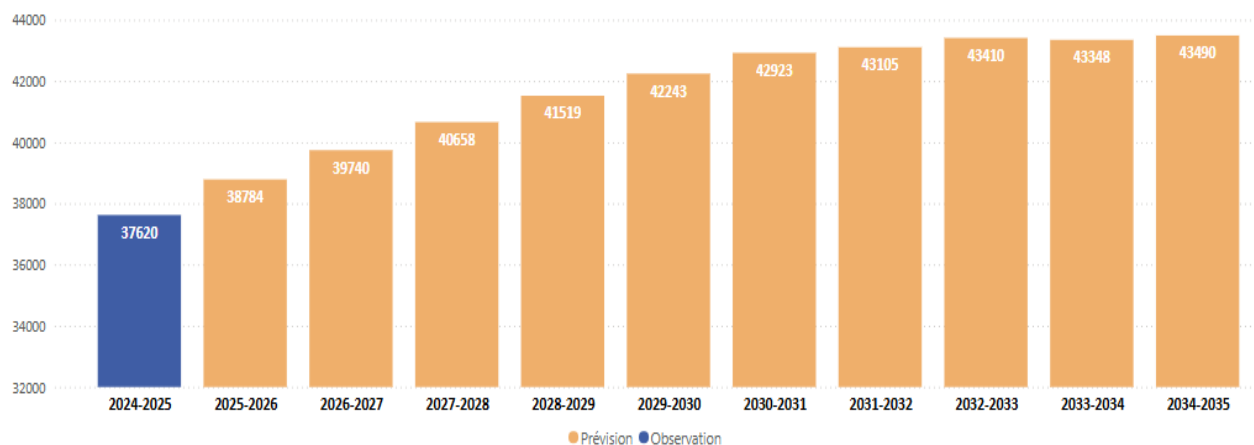
Ce diagramme illustre la répartition des 48 112 élèves ayant fréquenté le CSSPI au cours de l'année scolaire 2024-2025. On y observe une plus forte concentration d'élèves au primaire (41,0%) et au secondaire (30,0%), représentant ensemble plus des deux tiers de notre clientèle, tandis que le préscolaire regroupe 8,0% de notre population. Les secteurs de la formation générale des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP) comptent respectivement 12,3% et 8,7% des élèves. Il est à noter que les élèves de la FGA et de la FP peuvent fréquenter les établissements à temps plein ou à temps partiel.



Croissance de la population scolaire de la formation générale des jeunes (FGJ)

Le nombre d'élèves déclarés dans nos écoles primaires et secondaires en 2024-2025 a été de 37 620 ce qui correspond à la prévision du ministère de l'Éducation (MEQ) (37 587). Ce dernier prévoit d'ailleurs une hausse constante au cours des 6 prochaines années et une stabilisation autour de 43 000 élèves par la suite.

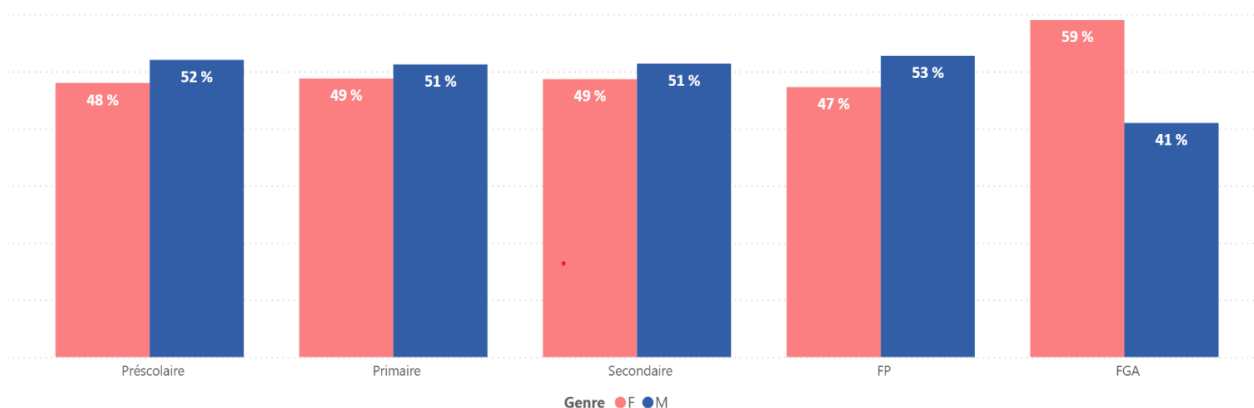
Prévisions de la population scolaire de la FGJ pour les dix prochaines années



Filles et garçons

Comme les années précédentes, on observe une tendance relativement équilibrée entre filles et garçons dans les ordres préscolaire, primaire et secondaire, avec une légère prédominance masculine. Cette tendance se maintient en FP, où les garçons représentent 53 % des effectifs. À l'inverse, la FGA présente une dynamique différente : la population féminine y est majoritaire, représentant 59 % de la clientèle.

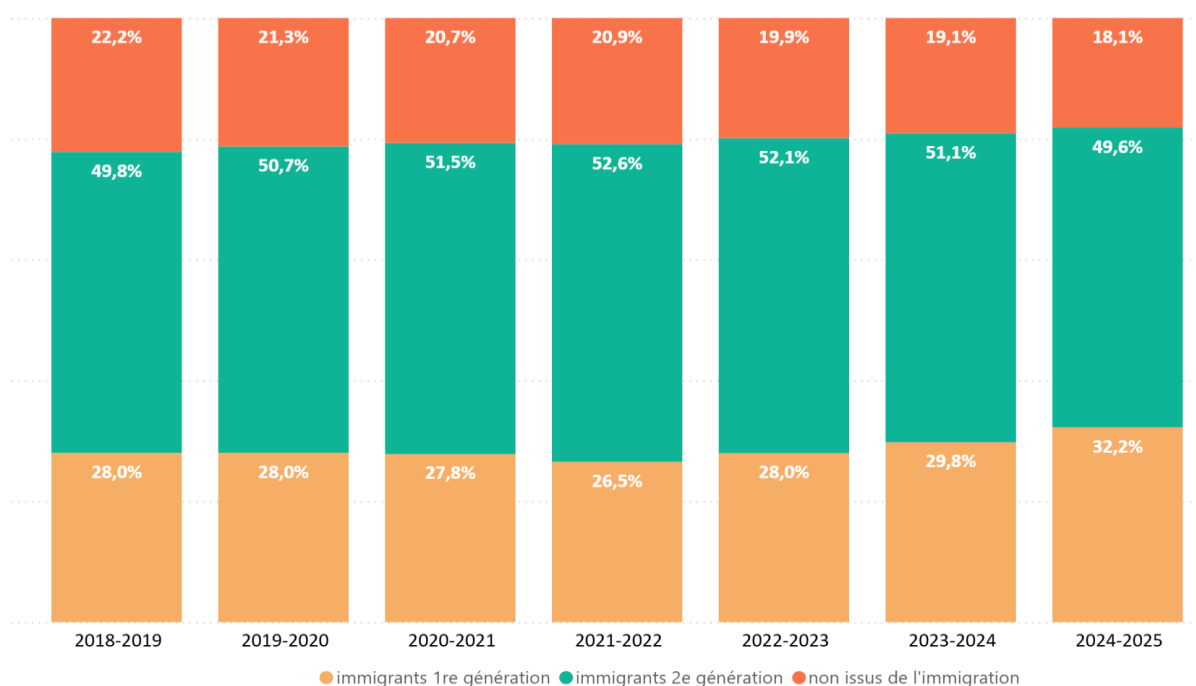
Population scolaire selon le sexe 2024-2025



Élèves issus de l'immigration

En 2024-2025, la population scolaire de la formation générale des jeunes (FGJ) continue de refléter une diversité croissante. Les élèves issus de l'immigration, qu'ils soient de première ou de deuxième génération, forment une large majorité de la clientèle scolaire du CSSPI. Comparativement aux années précédentes, la proportion d'élèves immigrants de première génération a connu une hausse notable atteignant 32,2 %. La part des élèves non issus de l'immigration poursuit sa tendance à la baisse, passant de 22,2 % en 2018-2019 à 18,1 % en 2024-2025.

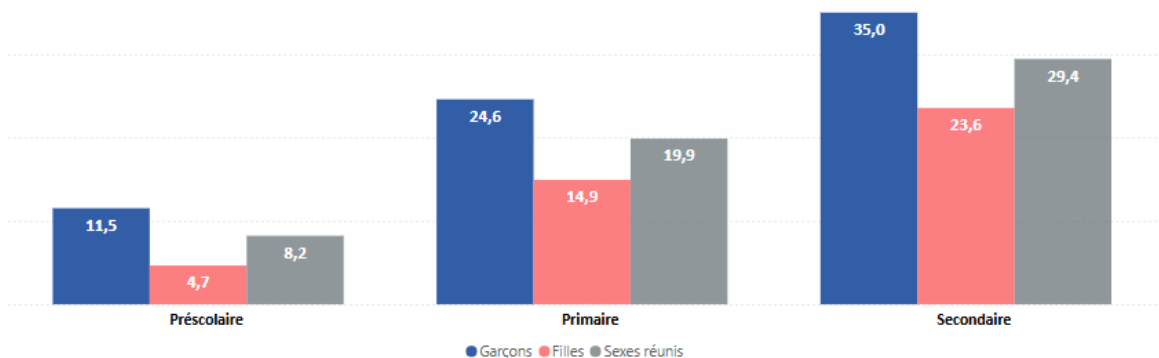
Évolution de la proportion d'élèves issus de l'immigration à la FGJ



Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

En 2024-2025, comme les années précédentes, la proportion d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) augmente avec l'ordre d'enseignement : 8,2 % au préscolaire, 19,9 % au primaire et 29,4 % au secondaire. Cette tendance s'accompagne d'un écart stable entre les sexes, la proportion des élèves HDAA garçons étant toujours plus élevée que celle des filles.

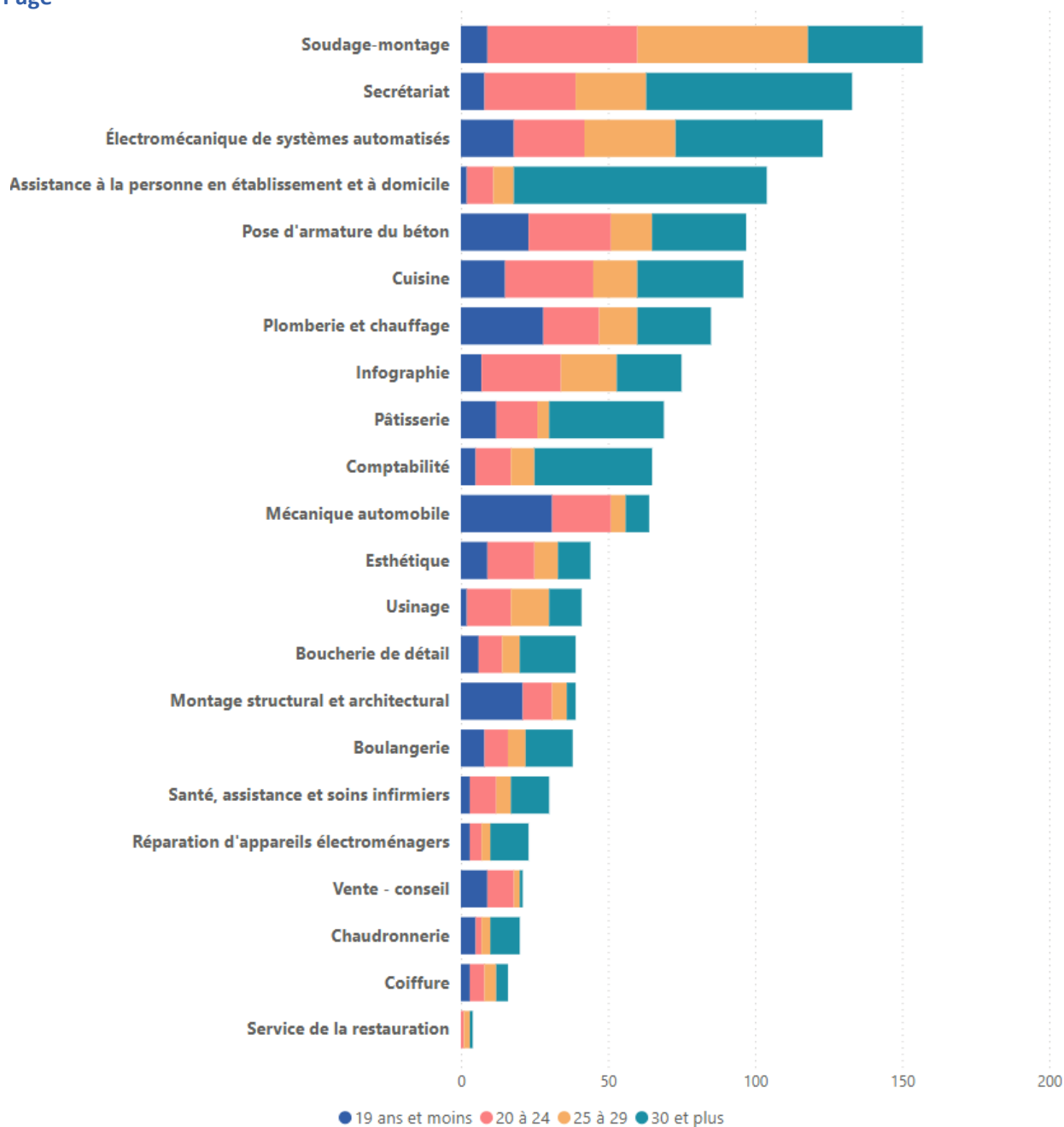
Proportion totale d'élèves HDAA par ordre d'enseignement, selon le sexe



Formation professionnelle

En 2024-2025, les trois programmes les plus populaires auprès des nouveaux inscrits ont été Soudage-montage, Secrétariat ainsi qu'Électromécanique de systèmes automatisés.

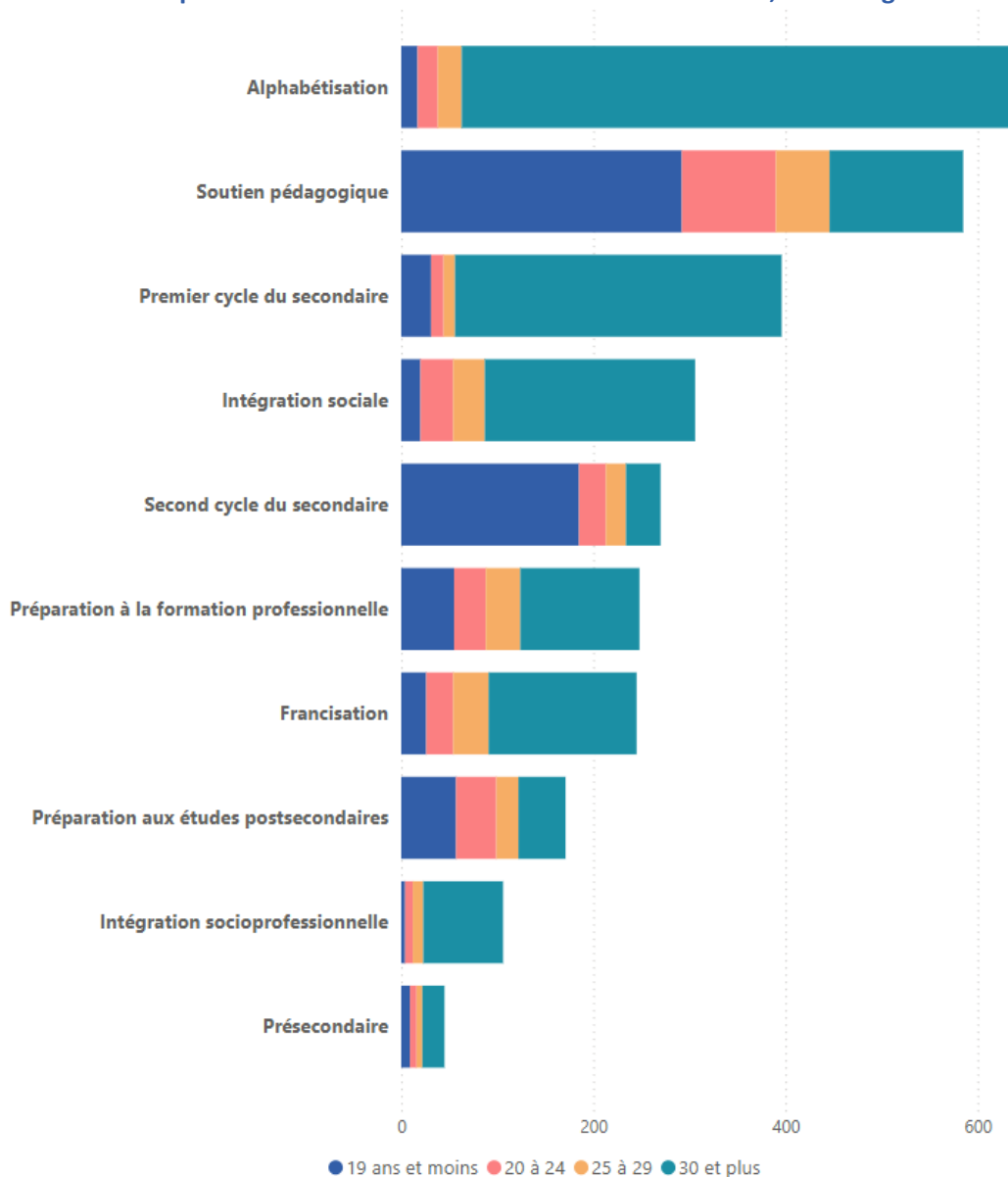
Répartition des élèves nouvellement inscrits en FP, par programme menant à un DEP, selon l'âge



Formation générale des adultes

En 2024-2025, le programme d’alphabétisation a enregistré le plus grand nombre de nouvelles inscriptions principalement chez les personnes de 30 ans et plus. Les autres programmes ayant accueilli le plus grand nombre de nouveaux élèves sont le second cycle du secondaire (majoritairement chez les 19 ans et moins), la francisation ainsi que le premier cycle du secondaire.

Répartition des élèves nouvellement inscrits en FGA, selon l’âge



1.2 Faits saillants

Célébrations et événements marquants

- L'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT) a célébré ses 50 ans par des activités qui se sont échelonnées durant toute l'année scolaire. De la [fête de la rentrée](#) à une [soirée souvenir](#) au printemps, tout a été mis en place pour fêter cet anniversaire.
- L'école secondaire d'Anjou a également soufflé ses 50 bougies ! Pour souligner l'événement, des [festivités multicolores](#) ont été organisées, dont une course en couleurs réunissant 350 personnes et un parcours de la nostalgie.
- L'école Sainte-Gertrude a fêté ses 100 ans ! Près de 300 personnes se sont réunies pour souligner ce jalon exceptionnel de l'éducation à Montréal-Nord, lors d'un [événement](#) convivial, teinté de souvenirs et d'émotions.
- Le Centre Antoine-de-Saint-Exupéry a [inauguré ses nouveaux locaux](#). Le centre a dévoilé ses nouvelles salles de formation en Santé, assistance et soins infirmiers ainsi qu'en Coiffure. Ces espaces modernes favorisent un apprentissage innovant et adapté aux besoins des élèves.
- Un [volet alternatif au secondaire](#) a vu le jour dans l'Est de Montréal. L'école secondaire Irma-LeVasseur en a accueilli fièrement sa première cohorte.
 - La 16^e édition du Rassemblement des harmonies — [On joue ensemble !](#) a connu un retentissant succès ! Plus de 250 jeunes musiciens du CSSPI ont eu la chance de vivre une expérience musicale mémorable, en collaboration avec le Cégep Marie-Victorin et l'Orchestre Métropolitain. Ils ont présenté une série de concerts devant près de 2300 élèves provenant de 25 écoles primaires du CSSPI.
- Notre partenariat avec l'Orchestre symphonique de Montréal a pris de l'ampleur grâce au [déploiement de son fabuleux programme El Sistema](#) dans plusieurs écoles de Montréal-Nord. Ce sont maintenant 600 élèves de 4 à 16 ans qui reçoivent une formation musicale intensive et immersive de 5 ans.
- Au printemps a eu lieu la première édition du [Rendez-vous jeunesse sur la démocratie scolaire](#). Plus de 600 jeunes représentant les conseils d'élèves de 75 écoles secondaires francophones et anglophones de l'île de Montréal se sont réunis pour discuter de leur rôle dans la vie démocratique scolaire.
- La Fondation de la Pointe-de-l'Île pour la persévérance scolaire a démontré son soutien indéfectible envers nos élèves et nos milieux éducatifs en organisant des événements-bénéfices mobilisateurs comme sa journée [Cocktail & golf](#) (38 000 \$ amassés) et son traditionnel [Souper gastronomique](#) (100 900 \$ amassés). Nous les remercions de leur engagement !
- Un nouvel événement de reconnaissance a vu le jour au sein du CSSPI ! Célébrant les membres de notre personnel qui comptent 5 ans d'ancienneté, le [Pop 5 CSSPI](#) s'est déroulé à l'école secondaire Calixa-Lavallée. Nos fêté(e)s y ont partagé un goûter préparé par l'École hôtelière de Montréal avant d'assister à un match du Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation.

- C'est avec fierté que nous annonçons que [Harouna Ba](#), enseignant au préscolaire à l'école Sainte-Germaine-Cousin, ainsi que [Steve Quirion](#), conseiller pédagogique du RÉCIT national d'univers social, ont été décorés de l'insigne de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.
- Félicitations aux enseignantes de l'école Pierre-de-Coubertin, Marie-Christine Sauvé et Andrée-Anne Ratthé, ainsi qu'à l'enseignante à la retraite, Louise Dubé, d'avoir remporté le prestigieux Prix Essor du Développement pédagogique pour [Le langage des émotions](#).
- Félicitations à l'école Pierre-de-Coubertin qui a remporté le prix [Ensemble contre l'intimidation](#), catégorie éducation, du ministère de la Famille du Québec ! Ce prix vise à honorer un milieu scolaire qui pose des gestes significatifs pour prévenir et contrer l'intimidation.

Infrastructures et développement

- Le CSSPI a célébré l'ouverture officielle de ses deux nouvelles écoles : l'[école secondaire aux Mille-Voix](#) et l'[école secondaire Irma-LeVasseur](#). Situés à Montréal-Nord et Anjou, ces établissements de nouvelle génération ont accueilli leurs premières cohortes à la rentrée 2024. Plusieurs dignitaires étaient présents, dont M^{me} Chantal Rouleau, députée de Pointe-aux-Trembles et ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et M. Bernard Drainville, député de Lévis et ministre de l'Éducation. Des portes ouvertes pour les membres de la communauté ont également été organisées.
- Une pelletée de terre officielle a marqué le début des travaux d'[agrandissement de l'école primaire François-La Bernarde](#) située à Pointe-aux-Trembles. Ce projet de 42 millions de dollars, soutenu par le gouvernement du Québec, permettra d'accueillir davantage d'élèves dans un environnement moderne. Il comprend aussi la réfection du bâtiment existant.
- L'école secondaire La Passerelle a inauguré sa toute nouvelle serre connectée. Alliant agriculture et technologie, cette nouvelle branche du [projet AgriLab](#) favorise l'apprentissage dans un environnement stimulant.

Gouvernance et leadership

Le mandat de certains membres de notre Conseil d'administration arrivant à échéance le 30 juin 2025, le CSSPI a lancé un processus de désignation afin d'assurer la continuité et le renouvellement. Nous sommes heureux d'annoncer la reconduction de plusieurs mandats et souhaitons la bienvenue aux personnes nouvellement élues.

Membres parents :

- District 4 — Montréal-Nord : Hassène Siby (élu par acclamation)
- District 5 — Rivière-des-Prairies : Stéphane Daigle (réélu)

Membres du personnel :

- Direction d'établissement : Yan Cantin (élu)
- Personnel d'encadrement hors établissement :
 - Avec droit de vote : Jessica Deschênes (élue)
 - Sans droit de vote : Kim Brien (élue par acclamation)

Membres de la communauté :

- Personne âgée de 18 à 35 ans : Mirabel Lim (élue)
- Milieu municipal, santé, services sociaux ou affaires : Stéphane Vallée (réélu)
- Expertise financière ou en gestion : Jean-Claude Lavigne (réélu)

Changements à la direction générale :

- [Martin Duquette](#) a été nommé directeur général par intérim à la suite de la dernière séance du conseil d'administration de 2023-2024, puis confirmé dans ses fonctions le 5 février 2025 par le Conseil des ministres.
- [Martin Bergeron](#) a été nommé directeur général adjoint par intérim le 24 septembre 2024.
- En fin d'année, les départs à la retraite de Lyne Jalbert et de Martin Bergeron ont marqué une transition importante. Le CSSPI accueille avec enthousiasme ses deux nouveaux directeurs généraux adjoints : [Isabelle Senez et Pascal Filiatrault](#).

1.3 Services éducatifs et autres services

Les services éducatifs :

Comme énoncé à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) « *Le Centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école* ».

Les services éducatifs complémentaires sont rattachés aux quatre programmes, tels que précisés par le régime pédagogique :

- | | |
|--|--|
| • Programme de services de soutien; | • Programme de services de vie scolaire; |
| • Programme de services de promotion et de prévention; | • Programme de services d'aide. |

Le CSSPI a élaboré ces programmes, tels qu'exigés par l'article 224 de la LIP.

Il met en place des services éducatifs complémentaires, aux ordres d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et à l'éducation des adultes:

- | | |
|---|---|
| • Animation au développement personnel et communautaire; | • Orthopédagogie; |
| • Animation sur les plans sportif, culturel et social; | • Orthophonie; |
| • Service à la vie étudiante; | • Psychoéducation; |
| • Bibliothéconomie scolaire; | • Psychologie; |
| • Éducation spécialisée; | • Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire; |
| • Ergothérapie; | • Service social. |
| • Information et orientation scolaires et professionnelles; | |

Tous les acteurs de ces services sont appelés à contribuer à la réussite éducative de l'élève par des actions non seulement en fonction de leur spécificité, mais également de façon concertée et en complémentarité selon la vision intégrative mise de l'avant par le Cadre de référence «

Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite » et le « Programme de formation de l'école québécoise ».

Le CSSPI offre des services pédagogiques et particuliers de conseillances pédagogiques générales et disciplinaires ainsi que pour :

- climat scolaire et bien-être à l'école;
- adaptation scolaire;
- orthopédagogie;
- communautés culturelles;
- intervention en milieu défavorisé et pluriethnique défavorisé;
- disciplinaire;
- insertion professionnelle;
- services de garde;
- orientation;
- transition école vie active.

Les conseillers pédagogiques mettent en place des pratiques de soutien et d'accompagnement qui s'appuient sur des données issues de la recherche. Ils tiennent compte des besoins et des caractéristiques des personnes accompagnées. Par une démarche de conseil, de formation, d'accompagnement ou de développement d'outils, ils visent à instaurer des pratiques efficaces dans leur champ d'expertise pour le bénéfice final de l'amélioration de l'apprentissage chez les élèves.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration

Membres parents d'un élève

René Jolin - District 1 – *Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est*

Omar M'Zir - District 2- *Anjou*

Luis R. Galvez - Président - District 3 – *Saint-Léonard*

Nathalie Jolivet - Vice-présidente - District 4– *Montréal-Nord*

Stéphane Daigle - District 5 - *Rivière-des-Prairies*

Membres de la communauté

Pierre Carismé - *Membre âgé de 18 à 35 ans*

René Rivest - *Membre issu du milieu communautaire, sportif ou culturel*

Jean-Claude Lavigne - *Membre possédant une expertise financière*

Antonio George Urlea - *Membre possédant une expertise en matière de gouvernance d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines*

Stéphane Vallée - *Membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires*

Membres du personnel

Claudine Simard - *Membre du personnel professionnel non-enseignant*

Isabelle Marcotte - *Membre du personnel de soutien*

Jean-Michel Petit - *Membre du personnel enseignant*

Brigitte Coulombe - *Membre du personnel - direction d'établissement scolaire*

Valérie Gagné - *Membre du personnel cadre*

Jessica Deschênes - *Membre du personnel cadre - sans droit de vote*

Calendrier des séances tenues

Séances ordinaires du Conseil d'administration	Séances extraordinaires du Conseil d'administration
27 août 2024	24 septembre 2024
5 novembre 2024	14 avril 2025
17 décembre 2024	29 mai 2025
18 février 2025	5 juin 2025
8 avril 2025	
20 mai 2025	
25 juin 2025	

Décisions du Conseil d'administration

- Adoption du Plan d'évaluation des apprentissages 2024-2025 pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires;
- Adoption des plans d'effectifs pour l'année scolaire 2025-2026;
- Désignation d'un Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;
- Adoption de la Politique sur la sécurité de l'information;
- Création de l'acte d'établissement de la nouvelle école destinée aux 21 ans et plus ayant des besoins particuliers, le Centre du Trait-d'Union ;
- Modification à la Politique de prévention et de traitement des situations de harcèlement;
- Modification au Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs;
- Nomination de Martin Bergeron à titre de directeur général adjoint par intérim en remplacement de Martin Duquette nommé précédemment, par le Conseil d'administration, directeur général par intérim;
- Nomination de Isabelle Senez et de Pascal Filiatrault à titre de directrice générale adjointe et de directeur général adjoint.

2.2 Autres comités de gouvernance

Liste des comités du Conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Pierre Carismé Antonio George Urlea Valérie Gagné Omar M'Zir
Comité de vérification	Jean-Michel Petit Pierre Carismé Jean-Claude Lavigne Luis R. Galvez
Comité des ressources humaines	Nathalie Jolivet Omar M'Zir Claudine Simard René Rivest

Liste des comités du Centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	L'ensemble des directions et des directions adjointes des écoles primaires, secondaires et des centres ainsi que l'ensemble des cadres.
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Dix membres parents: Melha Kamel (Marc-Aurèle-Fortin) Présidence Amel Medjahed (Wilfrid-Bastien) Vice-présidence Nicole Larrivée (Félix-Leclerc) représentante au Comité de parents Audrée Verreault (Sec. De la Pointe-aux-Trembles)) Janelle Basque (Montmartre) Fatma Elabid (Le Tournesol) Véronique Simard (Daniel-Johnson) Marie-Andrée Tessier (Marc-Laflamme) Emmanuelle Cornu (de la Belle-Rive) Benoit Monast (Saint-Marcel) Derya Tekelioglu (Denise-Pelletier) Observateur désigné par le CA : Stéphane Vallée Deux représentantes du personnel enseignant (SEPI) : Catherine Alary (François-La Bernarde) Fannie Rivet (Sec. Antoine-de-Saint-Exupéry) Une représentante du personnel de soutien (SSEPI) : Geneviève Chicoine (Henri-Bourassa) Technicienne en éducation spécialisée Une représentante du personnel professionnel (SPPMEM) : Caroline Constantineau (Denise-Pelletier) Ergothérapeute Une direction d'école : Claudia Bierley (Wilfrid-Bastien) Directrice adjointe Responsables de l'adaptation scolaire : - Direction Réseau : Isabelle Senez - Direction adjointe Réseau : Marie-Eve Dumais

Nom du comité	Liste des membres
	- Direction adjointe Réseau : Geneviève Martel - Direction adjointe Réseau : Audrey Leblanc - Secrétariat administratif : Guylaine Bourget
Comité consultatif de transport	Membres du Conseil d'administration : René Jolin Isabelle Marcotte Représentant du Comité de parents : Guillaume Martineau Directions d'école : Steve Smith Abdenour Amirouche Représentante de la Société de transport de Montréal : Estelle Beaudry (STM) Responsables du transport scolaire : - Directeur général adjoint: Martin Bergeron - Coordinatrice du transport scolaire : Julie Larouche
Comité de parents	L'ensemble des représentants désignés par l'assemblée annuelle des parents des écoles primaires et secondaires.

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Aucune plainte n'a été déposée en vertu du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

2.4 Divulcation d'actes répréhensibles

Entre le 1^{er} juillet et le 29 novembre 2024, aucune plainte n'a été déposée en vertu du Règlement de divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

À compter du 30 novembre, afin de se conformer aux dispositions modifiant la *Loi sur la protection contre les représailles à l'égard d'un organisme public*, le Conseil d'administration a nommé M^e Valérie Biron, directrice du Secrétariat général, des communications et de l'approvisionnement à titre de Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité. Les membres du personnel ont été informés que dorénavant toute personne souhaitant effectuer la divulgation d'un acte répréhensible conformément à la loi doit effectuer une plainte directement auprès du Protecteur du citoyen.

Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles* à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2024-2025 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0

Reddition de comptes 2024-2025 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	0
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite

Orientation 1 : Intervenir rapidement et en prévention, tout au long du parcours scolaire

OBJECTIF	INDICATEUR	Cible 2024-2025	Cible 2026-2027	Résultats Situation de départ PEVR) 2022-2023	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Objectif 1.1 Accroître la réussite de nos élèves	1.1.1 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	83.2%	85.2%	81.2%	81.6%	n.d
	1.1.2 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire des garçons	77.4%	79.4%	75.4%	76.8%	n.d
	1.1.3 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire des élèves HDAA	64.1%	66.6%	61.6%	63.7%	n.d
	1.1.4 Proportion des élèves qui obtiennent 70% et plus à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire	69.2%	72.2%	65.1%	54,0%	63.5%
	1.1.5 Taux de réussite des élèves HDAA à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire	59.3%	63.3%	55.2%	42,5%	45.4%
	1.1.6 Proportion des élèves qui obtiennent 70% et plus à l'épreuve obligatoire de mathématique à la compétence résoudre, 6 ^e année du primaire	70.0%	73%	66.7%	75,0%	65.5%
	1.1.7 Proportion des élèves qui obtiennent 70% et plus à l'épreuve obligatoire de mathématique à la compétence raisonner, 6 ^e année du primaire	60.1%	62.6%	57.6%	64,5%	64.1%
	1.1.8 Proportion des élèves qui obtiennent 70% et plus à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire	54.8%	60.0%	49.8%	49%	43.3%

OBJECTIF	INDICATEUR	Cible 2024-2025	Cible 2026-2027	Résultats Situation de départ PEVR) 2022-2023	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
	1.1.9 Taux de réussite à l'épreuve unique d'histoire, 4 ^e année du secondaire	64.5%	67.0%	62.0%	67,8%	74.9%
	1.1.10 Taux de réussite à l'épreuve unique de mathématique CST, 4 ^e année du secondaire	73.3%	75.8%	70.8%	66,6%	66.6%
	1.1.11 Taux de réussite à l'épreuve locale de français lecture, langue d'enseignement, 5 ^e année du secondaire	68.7%	70.8%	66.6%	66,5%	72.7%
	1.1.12 Taux de réussite à l'épreuve locale de français écriture, langue d'enseignement, 5 ^e année du secondaire	65.8%	68.3%	63.3%	60,5%	61.1%
	1.1.13 Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle (DEP) après 3 ans	87.4%	89.4%	85.4%	87%	n.d.
	1.1.14 Taux de rétention des élèves inscrits à un diplôme en formation professionnelle (DEP)	75.0%	77.0%	73.16%	73%	74.3%

n.d. : Non disponible

Ce qui explique les résultats liés aux objectifs de l'orientation 1

Formation générale des jeunes

Objectif 1.1

Afin de favoriser l'atteinte de la cible, voici différents éléments mis de l'avant auprès des équipes de travail, et ce, peu importe l'indicateur :

- L'utilisation des données de résultats des élèves et des plus récentes recherches pour ajuster nos offres de formation et d'accompagnement, et ce, du préscolaire au secondaire;
- L'analyse de résultats d'épreuves permet de s'ajuster et d'insister sur les éléments essentiels à travailler auprès des équipes;
- La mise en place plus formelle de l'approche « réponse à l'intervention » (RAI) auprès de l'ensemble des écoles;
- Le travail de collaboration :
 - o entre les différents ordres afin de favoriser une transition harmonieuse : préscolaire-primaire-secondaire-FGA-FP;
 - o entre les différents services.

Objectifs 1.1.4 à 1.1.7 - primaire

Pour l'objectif 1.1.4, bien que la cible 2024-2025 ne soit pas atteinte, nous constatons une augmentation de 9,5%. Nous constatons aussi une augmentation pour l'objectif 1.1.5. Au primaire, les accompagnements offerts aux membres du personnel enseignant avaient pour objectif l'amélioration des stratégies d'enseignement ainsi que l'augmentation de l'engagement des élèves. De plus, une formation spécifique concernant les critères d'évaluation et les attentes ministérielles en contexte d'épreuve fut offerte aux enseignants de 4^e année ce qui pourrait expliquer ces augmentations.

Objectifs 1.1.8 à 1.1.12 - secondaire

Pour l'objectif 1.1.8, nous constatons une baisse des résultats en écriture mais, particulièrement au 1^{er} cycle, la priorité a été attribuée à la lecture au niveau des accompagnements et de l'enseignement-ressource.

Pour l'objectif 1.1.10, les résultats sont stables. Pour les objectifs 1.1.11 et 1.1.12, un soutien plus intensif a été mis en place en français de 5^e secondaire. Nous constatons d'ailleurs une augmentation des résultats et même le dépassement de la cible pour l'objectif 1.1.11. Le soutien consistait à mieux préparer les enseignants à l'appropriation de la nouvelle épreuve et à l'accompagnement de leurs élèves.

En tenant compte du renouvellement de certains enseignants au sein des équipes de mathématiques dans les écoles, nous avons assuré un maintien des résultats grâce à l'accompagnement offert. Pour l'année à venir, des plans d'accompagnement, spécifiquement en mathématique Culture, société et technique (CST) de 4^e secondaire seront mis en place dans la majorité des écoles.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

Tous les centres utilisent des questionnaires d'accueil afin de mieux cerner les besoins des élèves et identifier ceux qui présentent un risque d'abandon. Pour l'ensemble de nos programmes, nous disposons désormais de tableaux de bord interactifs dans «Power BI», permettant une analyse en temps réel des données et un suivi ciblé des indicateurs clés.

Objectif 1.1.14

Dans tous les centres et tous les programmes, des ressources professionnelles sont déployées pour accompagner les élèves à surmonter leurs difficultés.

Orientation 2 : Assurer un environnement favorisant la réussite éducative

OBJECTIF	INDICATEUR	Cible 2024-2025	Cible 2026-2027	Résultats (Situation de départ PEVR) 2022-2023	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Objectif 2.1 Améliorer le climat scolaire et le bien-être dans nos établissements	2.1.1 Proportion d'établissements qui ont un plan d'action visant l'amélioration du climat scolaire	60%	100%	n.d	n.d.	80%
	2.1.2 Proportion d'établissements ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	60%	100%	n.d.	n.d.	n.d.
Objectif 2.2 Favoriser la collaboration entre les établissements et leurs partenaires stratégiques	2.2.1 Taux de satisfaction des établissements et des partenaires stratégiques au regard de leur collaboration dans la mise en œuvre d'un plan d'action concerté	80%	100%	Taux de satisfaction des partenaires : 60%	n.d	n.d.
		75%	90%	Taux de satisfaction des directions : n.d.	n.d	n.d.
Objectif 2.3 Développer de nouveaux projets particuliers (PPP) pour les élèves du secondaire	2.3.1 Taux de participation des élèves du secondaire à un projet particulier	40.3%	50%	33.3%	28.2%	32.5%

n.d. : Non disponible

Ce qui explique les résultats liés aux objectifs de l'orientation 2

Formation générale des jeunes

Objectif 2.1

En cours d'année, le CSSPI a mis à la disposition de ses établissements, un outil standard unique à annexer aux projets éducatifs : le Plan d'action climat scolaire. Il permet d'offrir une vue d'ensemble sur chacune des actions et indicateurs priorisés par la direction d'établissement en lien avec les cinq pratiques efficaces identifiées :

1. Promotion et prévention par la diffusion du plan de lutte et du code de vie ;
2. Prévention par l'enseignement des comportements attendus au code de vie ;
3. Intervention par l'application d'une démarche cohérente et éducative ;
4. Prévention par le développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves ;
5. Promotion du bien-être psychologique au travail.

Les fondements théoriques et les outils proposés dans le cadre de la rédaction et de la mise en œuvre de ce plan d'action s'appuient sur les principes du Référentiel sur le bien-être de l'élève du Ministère. Le Plan d'action climat scolaire positif s'actualise selon le même cycle que le projet éducatif et fait l'objet de deux monitorages par année. L'offre de service des ressources de l'équipe climat s'inscrit désormais en parfaite adéquation avec ces plans d'action dont le rôle est de soutenir la mise en œuvre de ces actions. Le CSSPI est particulièrement fier de ce déploiement d'envergure et de l'engagement de ses établissements au regard du climat scolaire comme déterminant de la réussite.

Objectif 2.2

La collaboration entre le CSSPI, Réseau réussite Montréal et les partenaires stratégiques qui emploient des agents de transition ainsi que des agents école-famille-communauté constitue une priorité depuis quelques années. Un modèle structurant a été développé, assurant une prise en charge communautaire et institutionnelle des actions soutenant les familles d'immigration récente et les élèves dans les transitions lors de leur entrée à l'école et lors du passage du primaire vers le secondaire. Trois rencontres du comité directeur regroupant des représentants de l'ensemble des partenaires stratégiques et les directions des réseaux ont eu lieu cette année. Les rencontres ont été l'occasion, entre autres, de présenter les modèles logiques des différents types d'agents, de présenter les attentes concernant les plans d'action des agents, d'échanger sur les enjeux relatifs aux obligations de protection des renseignements personnels et des formulaires de consentement. La dernière rencontre a porté particulièrement sur les impacts des compressions budgétaires sur l'engagement des agents pour l'année 2025-2026.

Aucune donnée n'a été collectée pour cet indicateur étant donné que l'outil de mesure du taux de satisfaction des établissements et des partenaires nécessite d'être révisé. Celui-ci ne permet pas une évaluation juste de la progression de l'objectif. Une réflexion quant à la pertinence de maintenir cet indicateur ou de le remplacer est d'ailleurs en cours.

Objectif 2.3

Depuis deux ans, le CSSPI participe aux rencontres du MEQ pour les répondants des projets pédagogiques particuliers (PPP) afin de réfléchir avec l'ensemble des centres de services scolaires aux différentes possibilités pour en développer davantage. En ce sens, il y a aussi une démarche avec les directions des écoles secondaires pour partager les réflexions sur les nouveaux PPP à déployer dans les écoles. Les principes directeurs ont été présentés à l'ensemble des directions afin de bien baliser les démarches de réflexion. L'objectif est que chaque école puisse s'assurer d'en développer, afin de susciter l'intérêt des élèves. D'ailleurs, certaines écoles ont sondé leurs élèves pour déterminer dans quel type de projet ils auraient envie de s'engager afin de leur faire une offre motivante. L'ampleur de cette démarche explique la faible augmentation du nombre de PPP. Une fois celle-ci complétée, une hausse plus significative est attendue. Pour l'année 2024-2025, plus de 73% des élèves des deux nouvelles écoles sont inscrits dans un PPP. Pour 2025-2026, nous souhaitons voir la mise en place de nouveaux PPP dans chacune de nos écoles.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

Objectif 2.1

Au 30 juin 2025, tous les centres FGA et FP sont dotés d'un plan d'action en lien avec le climat scolaire. Les centres travailleront sur l'élaboration d'un code de vie éducatif en lien avec les cinq dimensions du climat scolaire à prioriser pour favoriser le bien-être de tous. Des rencontres différenciées avec les gestionnaires accompagnateurs et les directions adjointes des services éducatifs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ont eu lieu avec toutes les équipes des centres FGA et FP. Conséquemment, des rencontres collaboratives organisées par le CSSPI auront lieu en 2025-2026.

Objectif 2.2

Les partenaires stratégiques du Réseau de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle sont nombreux et particuliers selon les spécificités des centres. En formation générale des adultes, les partenaires communautaires sont essentiels pour venir en aide à nos élèves qui peuvent avoir plusieurs enjeux. Les différentes ressources des services éducatifs complémentaires dans les centres ont développé plusieurs partenariats et consolidé les liens actuels avec des dizaines d'organismes du territoire. En formation professionnelle, en plus des organismes communautaires, plusieurs partenariats d'affaires sont actualisés afin de permettre à nos élèves de faire leurs stages en entreprise ou dans un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du territoire.

Orientation 3 : Assurer le développement professionnel et l'expertise de tout notre personnel

OBJECTIF	INDICATEUR	Cible 2024-2025	Cible 2026-2027	Résultats (Situation de départ PEVR) 2022-2023	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Objectif 3.1 Mettre en œuvre de la formation et de l'accompagnement pour les catégories de personnel associées aux ressources éducatives* en cohérence avec les pratiques efficaces	3.1.1 Niveau de cohérence entre les plans de formation et d'accompagnement mis en œuvre et les conditions du développement professionnel efficace	60.0%	100.0%	n.d.	26.5%	93.2%
	3.1.2 Taux de satisfaction du personnel au regard de la formation et de l'accompagnement	80.0%	90.0%	n.d.	92,4%	93.9%
Objectif 3.2 Accroître le leadership de nos directions et de nos gestionnaires	3.2.1 Niveau de cohérence entre le plan d'accompagnement mis en œuvre et le continuum des pratiques efficaces en leadership	80.0%	100%	n.d.	n.d.	n.d.

* Enseignants en insertion professionnelle, orthopédagogues, TES et personnel du service de garde

n.d. : Non disponible

Ce qui explique les résultats liés aux objectifs de l'orientation 3

Objectif 3.1

De la formation avec accompagnement s'est poursuivie pour les catégories de personnel suivantes: membres du corps enseignant en insertion professionnelle au primaire, au secondaire et en formation professionnelle, techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, enseignantes et enseignants-orthopédagogues au primaire, éducatrices et éducateurs ainsi que techniciennes et techniciens en service de garde et en milieu scolaire. Ces formations ont permis de mettre de l'avant des pratiques efficaces et d'offrir un accompagnement de proximité aux membres du personnel.

Durant l'année 2024-2025, toutes les enseignantes et tous les enseignants-orthopédagogues du primaire et du secondaire ont reçu une formation relative au nouveau cadre de référence en orthopédagogie du CSSPI. De plus, les enseignantes et enseignants-orthopédagogues en insertion professionnelle ont bénéficié d'une formation avec accompagnement, offerte sur une période de deux ans.

Du côté des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée en insertion professionnelle, plus de 120 membres du personnel ont bénéficié d'une formation avec accompagnement.

En ce qui concerne le personnel en service de garde, des formations ont été offertes à plus de 50 éducatrices et éducateurs afin de les soutenir dans leur insertion professionnelle. De plus, 12 techniciennes et techniciens en service de garde et en milieu scolaire ont bénéficié d'une formation avec accompagnement pour leurs débuts en fonction au CSSPI.

Pour l'ensemble des plans de formation, un travail de collaboration soutenu s'est poursuivi entre les services éducatifs, les services éducatifs complémentaires et l'équipe du développement professionnel. Un accompagnement de proximité a été offert à trois équipes de formateurs relativement aux planifications d'actions et à la mise en œuvre de pratiques de développement professionnel efficaces. Les planifications d'actions ont été révisées et ajustées à la suite des rétroactions reçues l'an dernier. Chacune des 11 équipes de formateurs a été rencontrée par l'équipe du développement professionnel afin d'échanger et de fournir une rétroaction sur les planifications d'actions révisées. Le niveau de cohérence entre les plans de formation et d'accompagnement mis en œuvre et les conditions favorisant un développement professionnel efficace s'est ainsi accru de manière significative.

À la suite des formations offertes aux nouvelles et nouveaux membres du corps enseignant, aux orthopédagogues, au personnel en techniques d'éducation spécialisée ainsi qu'aux équipes du service de garde, le taux de satisfaction affiche une légère progression, confirmant un niveau déjà élevé en 2023-2024.

Objectif 3.2

La communauté de pratique visant à accroître le leadership des directions mise en place en collaboration avec l'Université de Sherbrooke en 2023-2024 s'est poursuivie cette année. Douze directions et directions adjointes d'établissement et cinq gestionnaires des réseaux ont participé aux trois rencontres. Les membres de la communauté de pratique ont, entre autres, réfléchi aux

stratégies efficaces du leadership d'une direction d'établissement et ont participé à une démarche d'autoconfrontation.

Une démarche d'accompagnement a été mise en place pour les équipes de gestion de 11 écoles primaires et de 3 écoles secondaires où les défis de réussite des élèves sont plus grands depuis plusieurs années. Au cours des cinq rencontres de cette démarche, les directions et directions adjointes de ces écoles ont poursuivi le développement de leurs compétences en matière de pilotage d'un changement et des pratiques liées au leadership centré sur les apprentissages.

Également, toutes les directions et directions adjointes des écoles ont participé à cinq rencontres de développement professionnel visant à soutenir leur leadership en lien avec l'amélioration des pratiques de leur personnel. Au primaire, les rencontres ont porté, entre autres, sur les pratiques efficaces d'enseignement de la lecture, sur le service en orthopédagogie et sur le développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves. Au secondaire, les stratégies de repérage et de soutien des élèves à risque de ne pas obtenir une qualification ou une diplomation, le service en orthopédagogie, l'enseignement-ressource et le développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves ont été les objets de développement de ces rencontres.

Trente-trois directions adjointes d'établissement ont bénéficié d'un dispositif formation/accompagnement dans le cadre du programme d'insertion professionnelle des directions adjointes d'établissement (IPDAÉ).

Mise en place de formations et d'accompagnement pour :

- les équipes de gestion des services;
- les gestionnaires administratifs des écoles secondaires;
- les gestionnaires des réseaux.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

Nom de l'établissement	Intimidation violence fréquence des événements
Adélarde-Desrosiers	Moins de 10
Albatros	40 ou plus
Alphonse-Pesant	40 ou plus
Amos	de 20 à 39
Aux Mille-Voix	de 10 à 19
Cardinal-Léger	40 ou plus
Centre Antoine-de-Saint-Exupéry	Aucun
Centre de formation des métiers de l'acier	Moins de 10
Centre Paul-Gratton	Moins de 10
Daniel-Johnson	de 20 à 39

Nom de l'établissement	Intimidation violence fréquence des événements
De la Belle-Rive	40 ou plus
De la Fraternité	40 ou plus
Denise-Pelletier	de 10 à 19
Des Roseraies	de 20 à 39
De la Pointe-aux-Trembles	40 ou plus
Fernand-Gauthier	Moins de 10
François-La Bernarde	de 10 à 19
Gabrielle-Roy	40 ou plus
Général-Vanier	de 10 à 19
Guy-Vanier	Moins de 10
Henri-Bourassa	de 20 à 39
Irma-LeVasseur	40 ou plus
Jacques-Rousseau	40 ou plus
Jean-Grou	de 20 à 39
Jean-Nicolet	Moins de 10
Jules-Verne	de 20 à 39
La Dauversière	de 20 à 39
La Passerelle	Moins de 10
Lambert-Closse	Moins de 10
Le Carignan	40 ou plus
Marc-Aurèle-Fortin	de 10 à 19
Marc-Laflamme/Le Prélude	40 ou plus
Montmartre	de 20 à 39
Notre-Dame	de 10 à 19
Notre-Dame-de-Fatima	40 ou plus
Pie-XII	40 ou plus
Pierre-de-Coubertin	40 ou plus
René-Guenette	Aucun
Sainte-Colette	40 ou plus
Sainte-Germaine-Cousin	de 20 à 39
Sainte-Gertrude	Moins de 10
Saint-Marcel	40 ou plus
Saint-Octave	40 ou plus
Saint-Vincent-Marie	40 ou plus

Nom de l'établissement	Intimidation violence fréquence des événements
Simone-Desjardins	de 20 à 39
Antoine-de-Saint-Exupéry	40 ou plus
Saint-Joseph	de 20 à 39
Saint-Rémi	40 ou plus
Wilfrid-Bastien	de 10 à 19
Wilfrid-Pelletier	de 20 à 39

Aucun des événements relatifs à l'intimidation ou à la violence n'a fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur régional de l'élève.

3.2.2 Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire

Chacun des établissements applique son plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Ainsi, chaque établissement a l'obligation de traiter avec diligence toute déclaration, toute plainte et tout signalement d'intimidation ou de violence formulé par les élèves, les parents ou les intervenants du milieu scolaire.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Dans le respect de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, le CSSPI a le souci de répondre aux situations problématiques par une démarche de recherche de solutions basée sur le respect, la diligence et la confidentialité, le tout dans le meilleur intérêt de l'élève et du CSSPI.

Les plaignants sont d'abord invités à discuter avec l'intervenant ou le membre du personnel concerné pour tenter de trouver une solution à la problématique.

Si le différend n'est pas résolu, la direction de l'établissement ou du service concerné doit être interpellée.

Si le différend persiste, le plaignant peut contacter l'équipe chargée du traitement des plaintes, composée de la responsable du traitement des plaintes, de la direction du réseau concerné et de la coordonnatrice du transport scolaire.

Par la suite, en cas d'insatisfaction quant au résultat des démarches, le plaignant peut s'adresser au protecteur régional de l'élève, afin que ce dernier examine la requête et émette des recommandations, le cas échéant.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus

4.1.1 Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Le CSSPI veille à une répartition équitable des ressources dont il dispose afin de soutenir pleinement la réalisation de sa mission éducative.

Dans le cadre de son processus budgétaire, qui se veut transparent, le CSSPI fournit une information probante permettant aux instances consultées de comprendre les fondements de la répartition des revenus entre les différentes unités administratives et les établissements, afin que le financement de leurs dépenses liées au personnel ainsi que les autres charges générées est adéquat et équitable.

Par ailleurs, le CSSPI accorde aux établissements la plus grande latitude possible dans leurs choix budgétaires, leur permettant ainsi d'exercer leur mission éducative avec souplesse et efficacité, dans une perspective de qualité et de réussite pour tous les élèves.

4.1.2 Les principes de la répartition annuelle des revenus

Le CSSPI élabore son budget dans le respect de l'équilibre entre les revenus et les dépenses. Un déficit peut être autorisé, sous réserve de l'approbation du MEQ. Les revenus du CSSPI proviennent principalement de trois sources: les subventions du MEQ, les taxes scolaires, ainsi que les revenus spécifiques générés par entres autres, les services de garde, les activités sportives, culturelles et sociales, et la location de locaux.

La répartition des allocations budgétaires est effectuée conformément aux lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures en vigueur. Elle repose sur des principes d'équité et de transparence, tout en tenant compte du Plan d'engagement vers la réussite du CSSPI et des projets éducatifs propres à chaque établissement.

Le CSSPI prévoit les ressources financières nécessaires pour soutenir l'ensemble des activités éducatives et administratives dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que dans les centres de formation générale et professionnelle. Cette planification tient compte des inégalités sociales et économiques, ainsi que des besoins exprimés par les établissements. De plus, les ressources requises pour assurer le bon fonctionnement des comités institutionnels sont également intégrées au budget.

Les documents détaillant les objectifs et les principes de répartition annuelle des revenus sont accessibles sur le site Web du CSSPI, sous la rubrique [Publications – Politiques et règlements](#).

4.1.3 Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition annuelle des revenus sont définis dans le cadre d'un processus continu, mené en collaboration avec le Comité de répartition des ressources. Ces critères s'appuient sur les objectifs et les principes de répartition adoptés par le Conseil d'administration du CSSPI.

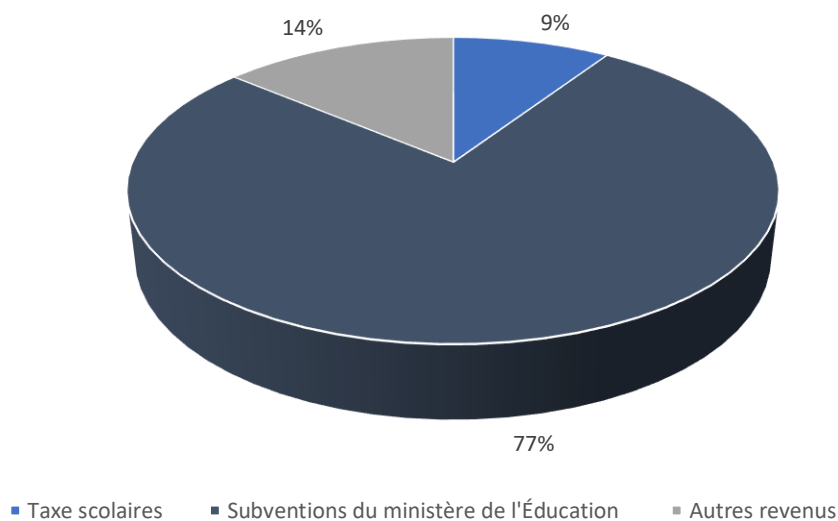
Ils sont établis à partir d'analyses fondées sur la clientèle de l'exercice en cours et tiennent compte des besoins identifiés par les établissements. Lorsque le nombre d'élèves ne constitue pas un

indicateur pertinent, des modèles de normalisation sont utilisés afin d'assurer une distribution équitable des allocations.

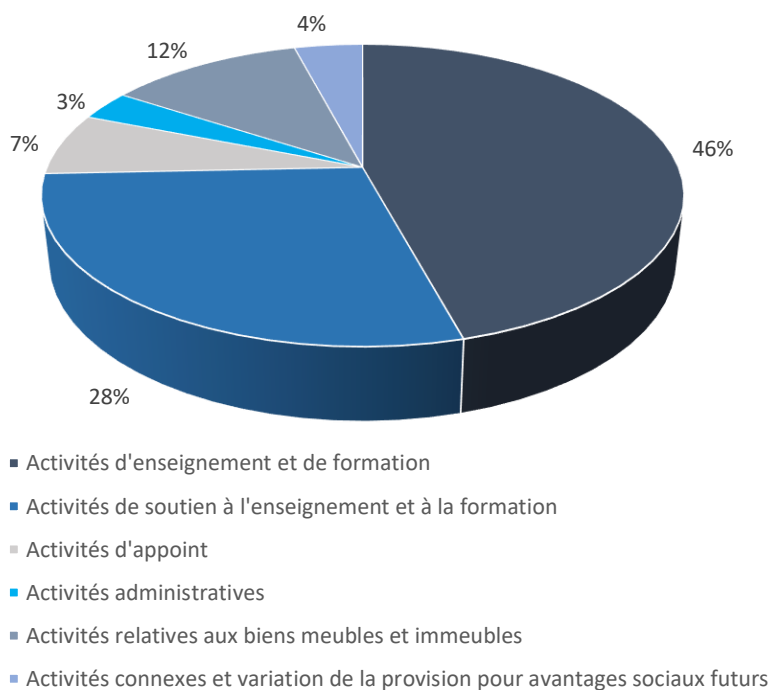
En ce qui concerne les allocations dédiées, celles-ci sont transférées directement aux établissements selon le modèle de répartition défini par le MEQ. Dans certains cas, les directions d'établissement peuvent choisir de bénéficier d'un service collectif géré de façon centralisée.

4.2 Ressources financières

Répartition des revenus pour l'exercice terminé le 30 juin 2025



Répartition des dépenses pour l'exercice terminé le 30 juin 2025



ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Pour l'exercice clos le 30 juin 2025

\$

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MEQ	544 425 502
Subvention d'investissement	4 500 245
Autres subventions et contributions	616 171
Taxe scolaire	66 432 888
Droits de scolarité et frais de scolarisation	11 770 558
Ventes de biens et de services	32 552 933
Revenus divers	13 786 277
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	40 307 909
TOTAL DES REVENUS	714 392 483

CHARGES

Activités d'enseignement et de formation	327 591 460
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	204 273 467
Services d'appoint	47 852 615
Activités administratives	22 799 796
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	83 786 265
Activités connexes	26 408 363
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	2 953 793
TOTAL DES CHARGES	715 665 759

EXCÉDENT DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS (1 273 276)

Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice déjà établi 217 466 564

EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE 216 193 288

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2025

\$

ACTIFS FINANCIERS

Subvention de fonctionnement à recevoir	72 632 093
Subvention d'investissement à recevoir	528 291 174
Débiteurs	141 625 731
Stocks destinés à la revente	588 885
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	743 137 883

PASSIF

Découvert bancaire	2 308 913
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	11 575 806
Créditeurs et frais courus à payer	93 367 541
Subvention d'investissement reportée	1 015 007 682
Revenus perçus d'avance	2 333 015
Provision pour avantages sociaux	26 935 435
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	431 251 946
Passif au titre des sites contaminés	1 658 993
Autres passifs	64 390 001
TOTAL DES PASSIFS	1 648 829 332

DETTE NETTE

(905 691 449)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	1 118 931 934
Stocks de fournitures	728 910
Charges payées d'avance	2 223 893
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	1 121 884 737

EXCÉDENT ACCUMULÉ

216 193 288

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	513 418,43	0,00	513 418,43	329
2. Personnel professionnel	656 737,75	1 888,64	658 626,38	459
3. Personnel enseignant	4 935 492,26	49 501,15	4 984 993,41	5 043
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	3 376 711,75	31 032,35	3 407 744,10	3669
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	595 938,11	8 002,82	603 940,93	516
Total en heures	10 078 298,30	90 424,95	10 168 723,24	10 016

Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	9 270 088,40 heures rémunérées
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	10 168 723,24 heures rémunérées
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	- 898 634,84 heures rémunérées
Respect du niveau de l'effectif	Non, la différence s'explique par les besoins et l'augmentation de notre clientèle. Ces variations tiennent aussi compte des remplacements qui sont essentiels pour le bien-être de nos élèves.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	1	58 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	113	5 676 839 \$
Total	114	5 734 839\$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Le Service des ressources matérielles (SRM) a pour mission de créer des environnements de vie et d'apprentissage innovants, sécuritaires et favorables à la réussite des élèves. Ce mandat repose sur le professionnalisme et l'engagement du personnel, ainsi que sur un financement majoritairement issu du MEQ, à travers des mesures visant le maintien du bâtiment, la résorption du déficit d'entretien, la réfection et la transformation des infrastructures scolaires.

L'indice de vétusté est un indicateur clé utilisé pour évaluer l'état général et la durabilité des bâtiments scolaires. Plus cet indice est faible, plus le bâtiment est jugé en bon état. Par exemple, un indice de vétusté de 12,4 % signifie que les installations présentent peu de signes de vieillissement ou de dégradation. En complément, la cote C correspond à un niveau « satisfaisant », indiquant que le bâtiment répond adéquatement aux normes d'utilisation et de sécurité. Ainsi, un établissement avec une cote C et un indice de vétusté inférieur à 15 % est considéré comme offrant un environnement sain et sécuritaire pour les élèves et le personnel.

À ce niveau, le SRM a réalisé des progrès significatifs ces dernières années. En janvier 2020, l'indice moyen de vétusté de nos bâtiments atteignait 24,3 %. Aujourd'hui, il s'établit à un niveau nettement inférieur, soit une amélioration de plus de 10 points de pourcentage en 5 ans. À titre de comparaison et selon le Plan québécois des infrastructures, 62 % des écoles primaires et 65 % des écoles secondaires au Québec ont un « indice d'état » de D ou E, c'est-à-dire qu'elles sont en mauvais ou très mauvais état.

En janvier 2025, 67,6 % de nos écoles présentaient un indice de vétusté inférieur à 15 %, surpassant ainsi la norme provinciale et confirmant la qualité du parc immobilier du CSSPI.

La rentrée 2024 a été marquée par l'ouverture de deux nouvelles écoles secondaires, Irma-LeVasseur à Anjou et aux Mille-Voix à Montréal-Nord, augmentant la capacité d'accueil du secteur secondaire de 3 654 places. En mars 2025, les travaux d'agrandissement de l'école primaire François-La Bernarde à Pointe-aux-Trembles ont débuté, et la conception de la future école primaire de 32 classes, qui sera implantée à Montréal-Nord, se poursuit avec une mise en chantier prévue pour 2026.

La réalisation de ces projets d'entretien et de développement exige une gestion rigoureuse des règles d'attribution des contrats aux professionnels, entrepreneurs et fournisseurs. Des mesures sont mises en place et révisées chaque année afin d'assurer un partage équitable des dépenses chez les fournisseurs qualifiés et le respect strict des politiques et règlements en matière d'approvisionnement.

Le SRM soutient activement le développement professionnel de ses équipes. Un accent particulier est mis sur la formation continue du personnel de soutien et d'administration, conformément à la planification stratégique du service. Cette démarche vise à renforcer les compétences acquises et à promouvoir le développement personnel, contribuant ainsi à la qualité des services offerts.

L'intégration d'une professionnelle en nutrition aux services alimentaires a permis d'améliorer la qualité des collations distribuées aux élèves du primaire, ainsi que des aliments et boissons

proposés dans les cafétérias du secondaire. Elle accompagne les directions d'établissement et assure une vigie sur la qualité des services chez les concessionnaires, garantissant ainsi des choix alimentaires sains et adaptés aux besoins des élèves.

Tous ces éléments illustrent concrètement comment les investissements en infrastructures et en notre personnel contribuent à la réussite scolaire et au mieux-être de nos élèves.

Maintien de l'actif immobilier

2023-2024	2024-2025		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
71 195 597 \$	42 723 738\$	28 535 901 \$	43 828 919 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Le Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire (STI-OS) soutient les activités pédagogiques et administratives du CSSPI. Il a comme préoccupation première d'offrir un environnement numérique sécuritaire qui contribue au développement de la compétence numérique et d'une culture de données, au travers des activités pédagogiques et administratives du CSSPI.

Hormis les aspects de sécurité informatique, qui nous obligent à respecter des mesures strictes en provenance du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et du MEQ, nos obligations réglementaires nous ont amenés à poursuivre des chantiers qui ont un impact sur l'ensemble de nos processus et activités, comme :

- Le déploiement dans les écoles et les centres de formation de la gestion intégrée de nos documents et d'accès sécuritaire à l'information, projet piloté par le Service du secrétariat général, des communications et de l'approvisionnement;
- Le transfert de notre infrastructure vers l'infonuagique d'ici décembre 2025, au travers du Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CTI) initié en 2019, sous l'égide du MCN. Nous sommes à plus de 90% d'avancement du projet en cette troisième année de mise en œuvre et sommes en bonne posture pour avoir complété le transfert de l'infrastructure demandée par le MCN avant la date butoir du 31 décembre 2025;
- La révision constante de nos processus et règles de création et désactivation de comptes informatiques afin de l'automatiser en collaboration avec le Service des ressources humaines;
- La mise en œuvre d'un comité de réflexion sur l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de nos activités pédagogiques et administratives. Les travaux de ce comité ont dû malheureusement être mis sur pause jusqu'à nouvel ordre par suite de la publication d'un moratoire sur l'utilisation de l'intelligence artificielle par le MCN;
- Grâce à la mise à niveau régulière de nos postes de travail au fil des années, nous sommes en mesure d'annoncer que l'ensemble de notre parc actif sera migré vers Windows 11 avant le 14 octobre 2025, date à laquelle Microsoft mettra fin au support gratuit de Windows 10.

À ces obligations s'ajoutent plusieurs projets et activités dans lesquels le STI-OS est fortement impliqué. Parmi ceux-ci, citons la participation à la mise en œuvre du Plan d'action numérique (PAN) et l'accompagnement des services administratifs et pédagogiques dans leur transformation numérique. Nous veillons également à offrir un soutien constant à nos utilisateurs, qu'il s'agisse :

- d'aspects techniques avec nos équipes d'infrastructure et de soutien à distance (CIAD);
- de la gestion des données en collaboration avec le Bureau de la valorisation des données;
- de l'organisation scolaire en appui aux établissements;
- ou des aspects pédaogo-numériques avec l'équipe des conseillers pédagogiques du RÉCIT.

Enfin, dans un souci constant de mutualisation des efforts et d'optimisation de nos ressources, nous participons activement à une initiative de co-développement des CSS de l'île de Montréal qui a abouti à des réalisations utiles directement dans nos milieux comme l'inscription en ligne pour l'obtention de la carte OPUS, le dépôt sécuritaire des travaux d'examens de nos élèves ou la fiche santé des élèves dans les écoles.

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Responsable du traitement des plaintes

5.1.1 [Rapport du responsable du traitement des plaintes](#)

5.1.2 [Rapport annuel d'activité du responsable du traitement des plaintes](#)

5.2 Code d'éthique et de déontologie

5.2.1 [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone](#)

5.2.2 [Règles de régie interne du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie](#)



csspi.gouv.qc.ca

**Centre
de services scolaire
de la Pointe-de-l'Île**

Québec



ENSEMBLE, ENGAGÉS VERS LA RÉUSSITE